

JORF n°0041 du 18 février 2009 page 2852
texte n° 16

ARRETE

Arrêté du 5 février 2009 portant ouverture d'une session de l'examen d'accès au stage professionnel de mandataire judiciaire

NOR: JUSC0902779A

Par arrêté de la garde des sceaux, ministre de la justice, en date du 5 février 2009, la session de l'examen d'accès au stage professionnel de mandataire judiciaire pour l'année 2009 est ouverte aux dates ci-après.

Les épreuves écrites auront lieu du 29 juin au 2 juillet 2009.

L'épreuve orale aura lieu du 5 au 16 octobre 2009.

Le lieu des épreuves est fixé à Paris ou dans l'un des départements limitrophes.

Les demandes d'inscription pour subir l'examen d'accès au stage professionnel de mandataire judiciaire devront être adressées par les candidats, dans les conditions prévues par l'arrêté du 22 octobre 2007 fixant le programme et les modalités de l'examen d'accès au stage professionnel de mandataire judiciaire, au plus tard le 29 mars 2009.